



Thivars le 17/05/2024

Tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024 :

	Habitants de la Commune et communes conventionnées €	Habitants Hors Commune et communes non conventionnées €
Repas	3.40	4.30
Repas à partir du 3 ^{ème} enfant de la même famille présent à la cantine	2.20	2.20
Garderie du midi (facturée automatiquement pour tout enfant présent à la cantine)	1.50	1.50
Garderie du matin	2.00	2.20
Garderie du midi (pour les enfants allergiques apportant leur panier repas)	2.85	3.05
Garderie du soir	2.85	3.05
Pénalités pour retard par ¼ d'heure et par famille	5.00	5.00
Toute inscription non prévue dans le délai de 7 jours sera majorée de 100%		